



INFORMATION IMPORTANTE CONSTRUCTYS

Constructys vous informe de la décision du Tribunal administratif de Paris du 29 juin 2021. Cette décision a pour effet d'annuler l'arrêté d'agrément de Constructys, l'Opérateur de compétences de la Construction.

Dans la situation présente, sachez que :

- Vous pouvez continuer à transmettre vos demandes de financement à Constructys via eGestion.
- Les demandes reçues sont instruites par les collaborateurs de Constructys.
- Les engagements et les paiements sur les fonds de la formation sont en revanche suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Soyez assurés que :

- Nous mettons en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité de services et faciliter le moment venu la reprise complète de l'activité.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience.
Nous reviendrons vers vous au plus tôt.

A noter : Le Portail de services Constructys et eGestion sont actuellement en maintenance, à la suite de lenteurs systèmes. Cette situation est indépendante de la décision de Justice.

Nos équipes sont pleinement mobilisées pour rétablir les services au plus tôt. Nous vous présentons nos excuses pour la gêne occasionnée et nous vous avertirons sur le site internet dès que le service sera de nouveau fonctionnel.

